



8. Organiser l'établissement scolaire pour développer les pratiques numériques

Problème posé

De nombreux outils et services numériques sont mis à la disposition des communautés éducatives. Comment choisir ceux qui seront proposés aux enseignants, personnels administratifs, élèves, familles... ? Comment accompagner leur intégration dans les pratiques professionnelles et assurer l'encadrement et le suivi de leurs usages ? Comment impulser les usages lorsque les conditions d'utilisation sont différentes, voire plus restrictives que celles que l'on a l'habitude d'avoir chez soi : logiciels différents de ceux habituellement utilisés, bande passante réduite, droits limités... ? Par ailleurs, comment maintenir fonctionnel l'ensemble du parc informatique ?

Constat

Les usages pédagogiques se massifient : utilisation de nombreux logiciels, Internet devenu incontournable pour les recherches, l'accès aux ressources (manuels, médias, services numériques en ligne...) et la communication (messagerie électronique, visioconférence, espaces collaboratifs...). Les usages non pédagogiques sont nombreux : vie privée « résiduelle » (surf pour des besoins privés, messagerie...), pratiques abusives (téléchargement), usages inadaptés au regard des ressources (web radio dans les secrétariats). Outre des parcs informatiques conséquents et des postes de travail partagés entre plusieurs utilisateurs, la maintenance des postes de travail et l'administration du réseau diffèrent suivant les établissements scolaires et des collectivités dont ils dépendent.

Pratiques à mettre en place

Le règlement sur la protection des données ([RGPD](#)) doit être prise en compte.

Préconisations

- Afficher clairement la politique numérique de l'établissement scolaire
- Constituer un comité TICE et le faire vivre pour accompagner cette politique
- Etre tout particulièrement attentif à :
 - la prise en charge de la maintenance
 - la formation et l'accompagnement des personnels
- Evaluer les usages

Ressources

- Le chef d'établissement et son comité numérique / conseil pédagogique
- La direction de l'éducation et/ou le service informatique de la collectivité de rattachement
- Ressources académiques : DSI, DANE, dispositif AC@R, l'EMAS, le CLEMI, le PVS, réseau Canopé

Outils en ligne :

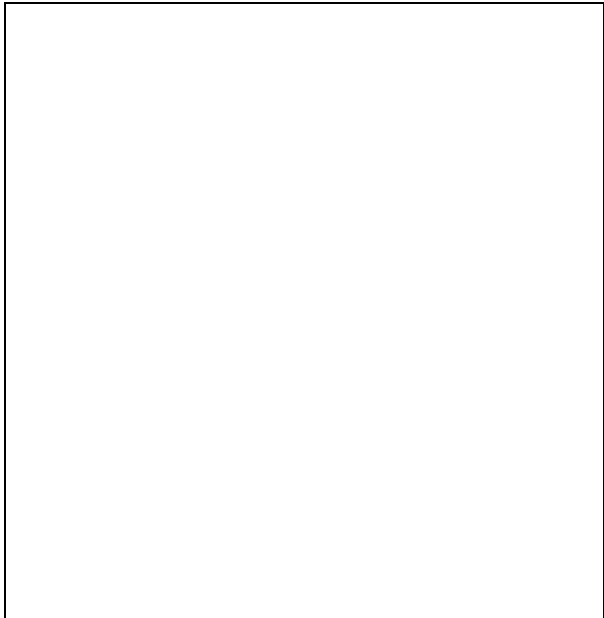
- règlement sur la protection des données ([RGPD](#))

- [Portail Eduscol sur le RGPD et le droit d'usage](#)

Mettre en place dans chaque établissement scolaire une politique numérique clairement définie et connue de tous, dans le cadre d'un volet spécifique du projet d'établissement.

• Fixer les grands axes de cette politique numérique qui doit comporter les points essentiels suivants :

- choisir les services numériques déployés ;
 - mettre en place des conditions matérielles favorables aux usages, notamment pour la maintenance, la répartition des matériels dans les salles, l'organisation...
 - définir le cadre et les règles d'utilisation des services et matériels
 - évaluer et suivre les usages (services numériques, outils, ressources...)
 - concevoir un plan de formation des équipes, corrélé à l'évaluation des usages
- Constituer un comité numérique comprenant des représentants de l'équipe de direction, de l'intendance, des enseignants, le référent numérique, des personnels de la vie scolaire et ceux chargés de la maintenance informatique. Des représentants de la collectivité de rattachement et/ou des services académiques pourront utilement se joindre au groupe selon l'ordre du jour.



Cette œuvre du comité RUN de l'académie d'Aix-Marseille est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution Pas d'Utilisation Commerciale Pas de Modification 4.0 International

PORTAIL RUN

